

CONFERENCE MEDICRIME 2026

CONCLUSIONS ET PERSPECTIVES

Chişinău, République de Moldova - 28 avril 2026

Présidence de la République de Moldova au Comité des Ministres
du Conseil de l'Europe



Committee of the Parties to the
MEDICRIME Convention



*Medicines and
Medical Devices Agency*



PRESIDENCY OF THE
REPUBLIC OF MOLDOVA
COUNCIL OF EUROPE
NOVEMBER 2025 - MAY 2026
PRÉSIDENCE DE LA
RÉPUBLIQUE DE MOLDOVA
CONSEIL DE L'EUROPE
NOVEMBRE 2025 - MAI 2026

COUNCIL OF EUROPE



CONSEIL DE L'EUROPE

Le Conseil de l'Europe, en coopération avec l'Agence moldave des médicaments et des dispositifs médicaux, placée sous l'égide du ministère de la Santé de la République de Moldova, a réuni des représentants de haut niveau issus des autorités sanitaires, des forces de l'ordre, des douanes et du pouvoir judiciaire, ainsi que d'organisations internationales et du secteur privé.

Les participants ont reconnu la menace mondiale croissante que représentent la contrefaçon de produits médicaux et les infractions connexes et ont réaffirmé le rôle unique de la [**Convention MEDICRIME**](#) en tant que seul traité de droit pénal établi pour traiter spécifiquement et lutter efficacement contre ce problème.

PRINCIPALES CONCLUSIONS

A. Menaces émergentes et tendances criminelles

- ▶ Les réseaux criminels exploitent de plus en plus les ventes en ligne, les réseaux sociaux, les applications cryptées et les plateformes de commerce électronique pour distribuer des produits médicaux contrefaits.
- ▶ Les produits médicaux liés au mode de vie (par exemple, les agonistes du GLP-1 pour le diabète et la perte de poids, les peptides) sont devenus une cible très lucrative pour le crime organisé, les formulations orales contrefaites présentant de nouveaux risques.
- ▶ L'intelligence artificielle est utilisée pour générer de faux avis et témoignages, tandis que les dispositifs de sécurité standard tels que les QR codes sont couramment copiés.
- ▶ La contrefaçon de produits médicaux vétérinaires met en danger le bien-être animal et la santé publique, notamment par le biais de la résistance aux antimicrobiens et de la contamination de la chaîne alimentaire.
- ▶ On observe une infiltration croissante de produits médicaux détournés illicitement et falsifiés dans le sport, menaçant l'intégrité de la lutte antidopage et la santé publique tant au niveau professionnel qu'amateur.

B. La valeur ajoutée de la Convention MEDICRIME

- ▶ La Convention fournit un cadre pénal complet pour ériger en infraction pénale la falsification de produits médicaux, la mise en circulation de produits médicaux détournés illicitement, le vol de produits médicaux et les infractions similaires.
- ▶ Le Comité des Parties joue un rôle crucial dans l'examen des capacités nationales, le suivi de la mise en œuvre, l'élaboration de notes d'orientation et la résolution des divergences d'interprétation des notions clés de la Convention MEDICRIME.
- ▶ Le réseau 24/7 des autorités centrales facilite la coopération internationale rapide, l'entraide judiciaire et le démantèlement des réseaux criminels.

C. Coopération interinstitutionnelle et transfrontalière

- ▶ Une action efficace nécessite une approche multidisciplinaire impliquant les autorités de régulation des produits de santé, les douanes, la police, les parquets et le secteur privé.

- ▶ La coopération internationale, notamment par l'intermédiaire d'INTERPOL et d'autres acteurs mondiaux, est essentielle pour lutter contre la nature transnationale des produits médicaux falsifiés et de la criminalité liée à ces produits.
- ▶ Les partenariats stratégiques avec les organisations observatrices auprès du Comité MEDICRIME et avec d'autres acteurs du Conseil de l'Europe, tels que le Groupe Pompidou et la Convention contre le dopage, démontrent la pertinence de la Convention MEDICRIME au-delà de l'approche traditionnelle des infractions liées aux produits de santé, limitée au seul secteur sanitaire.

ORIENTATIONS CLÉS POUR LES ACTIONS FUTURES

Sur la base des discussions, les actions prioritaires suivantes ont été identifiées :

1. Renforcer la promotion de nouvelles adhésions

- ▶ Intensifier les efforts de sensibilisation auprès des États non parties, en particulier au sein de l'UE et dans d'autres régions confrontées à des niveaux élevés de produits médicaux falsifiés, en proposant des sessions d'information sur mesure aux pays envisageant d'adhérer.
- ▶ Aider les États Parties, les États signataires et les autres pays envisageant d'adhérer à la Convention MEDICRIME à aligner leur mise en œuvre sur la Convention.

2. Renforcer le réseau 24/7 en matière de coopération et d'échange d'informations et de coopération internationale

- ▶ Renforcer l'efficacité opérationnelle du réseau 24/7 par le biais de formations et d'exercices réguliers.
- ▶ Encourager tous les États Parties et tout autre pays à désigner des autorités centrales pleinement habilitées et à utiliser activement le réseau pour les demandes d'entraide judiciaire.

3. Lutter contre les menaces émergentes par le biais de conseils et de surveillance

- ▶ Élaborer des notes d'orientation et d'autres outils explicatifs sur les nouveaux défis, notamment :
 - ▶ la compréhension de la signification du terme « falsification »
 - ▶ les produits vétérinaires falsifiés, qui constituent une menace réelle pour la santé publique en compromettant l'intégrité de la sécurité alimentaire ainsi que pour la santé animale
 - ▶ les ventes en ligne et l'utilisation de l'IA dans la criminalité liée aux produits médicaux
 - ▶ l'infiltration de produits médicaux falsifiés et détournés illicitement dans le sport et les systèmes antidopage.
- ▶ Le Comité des Parties a la possibilité d'intégrer ces thèmes dans les futurs cycles de suivi.

4. Favoriser la coopération interinstitutionnelle au niveau national et élargir la coopération avec d'autres acteurs

- ▶ Les États Parties sont encouragés à renforcer les mécanismes nationaux de coordination multidisciplinaire réunissant des experts techniques en produits de santé et d'autres experts, des agents des douanes, des policiers, des procureurs et des représentants du secteur privé.
- ▶ Approfondir la coopération avec l'Organisation mondiale de la santé animale (OMSA) sur la falsification des médicaments vétérinaires, avec le Groupe Pompidou sur l'usage abusif de produits médicaux liés aux addictions et avec la Convention antidopage sur la falsification et le détournement illicite de produits médicaux dans le sport.
- ▶ Explorer les possibilités d'accords de partage d'informations avec l'AIDF, l'EMVO, Europol, INTERPOL, l'OMS, l'OMD, l'ONUDC et d'autres observateurs pertinents auprès du Comité.

5. Sensibiliser le public

- ▶ Soutenir le développement de campagnes de sensibilisation ciblées pour aider les patients à éviter les produits médicaux falsifiés, en particulier ceux vendus en ligne et collaborer avec les réseaux sociaux et les entreprises de commerce électronique pour supprimer les annonces illicites.

6. Renforcer la protection des victimes et l'accès à la justice

- ▶ Guider les États Parties sur les recours juridiques dont disposent les victimes de produits médicaux falsifiés et des infractions connexes, y compris les questions d'indemnisation et veiller à ce que les procédures pénales engagées au titre de la Convention MEDICRIME respectent les droits des victimes tout au long du processus judiciaire.

Adopté par les participants à la Conférence MEDICRIME de 2026.

Chişinău, le 28 avril 2026